



Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Paris, le 04 octobre 2018

Monsieur le ministre,

Jeudi 27 septembre 2018, une première journée de grève dans la voie professionnelle a démontré que les personnels n'adhèrent pas à votre réforme et rejettent le texte réglementaire sur les grilles horaires ainsi que celui sur la fusion des baccalauréats vente et commerce, textes qui doivent être présentés au CSE le 10 octobre. Pour nos organisations ce ne sont pas les suppressions de postes qui doivent orienter une réforme mais bien une amélioration des conditions d'études des élèves et des conditions de travail des personnels. Pour les jeunes, ces deux éléments interdépendants sont une condition indispensable à une entrée durable dans l'emploi et à des poursuites réussies dans le supérieur.

L'intersyndicale n'accepte pas la baisse du volume horaire disciplinaire pour les élèves car elle fragilise la double finalité des diplômes et accroît les inégalités entre les jeunes des trois voies du lycée. Ce n'est pas moins d'école dont les élèves de la voie professionnelle ont besoin mais de meilleures conditions d'études.

L'intersyndicale exige un cadrage des moyens afin que chaque élève sur l'ensemble du territoire bénéficie du même volume horaire dans toutes les disciplines. Il est par conséquent nécessaire de trouver dans le texte des grilles horaire hebdomadaires.

Le volume complémentaire professeur doit être abondé d'au moins 3 heures afin de garantir des dédoublements dans toutes les disciplines. Ces dédoublements sont nécessaires pour garantir la qualité des apprentissages des élèves et leur permettre d'accéder à un bon niveau général et garantir leur réussite future. Il s'agit de donner plus à celles et ceux qui concentrent bien souvent les difficultés sociales et scolaires.

Nous demandons que la mention portant sur les divisions isolées soit supprimée dans le projet d'arrêté. Cette absence de dotations en volume complémentaire pour les divisions isolées à faible effectifs est un frein à la diversification des cartes des formations, pourtant si importante dans le parcours d'orientation des élèves.

Le coup de rabot dans les horaires en LV2, EPS, Histoire-Géographie, Sciences-physiques et Arts Appliqués est inacceptable. L'intersyndicale exige d'augmenter ces heures de manière à permettre à tous les jeunes de bénéficier du temps nécessaire pour accéder aux savoirs enseignés.

Le volume horaire disciplinaire tant en enseignement général que professionnel doit permettre d'assurer les deux finalités du diplôme, l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude réussie.

... / ...

La co-intervention ne doit pas être imposée et doit être retirée des grilles horaires. Les heures aujourd'hui fléchées pour ce dispositif doivent donc être rendues aux disciplines professionnelles, au français et aux mathématiques de façon à conforter les acquis des jeunes. Nous considérons que la co-intervention peut être proposée à des enseignants volontaires sur la base de projet mené par les équipes. Des moyens supplémentaires, hors grille, doivent lui être dédiés à hauteur de 2 heures professeur pour une heure élève, en Bac Pro comme en CAP.

Le volume horaire dédié à la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé et la préparation à l'orientation doit être réduit et les heures réinjectées dans les horaires disciplinaires. Les heures dédiées doivent être garanties dans les dotations pour chaque section avec un cadrage national clair et contraignant, afin de permettre un réel travail de consolidation des acquis.

En l'état, les grilles horaires entraînent des suppressions de postes dans l'enseignement professionnel public ce qui est contradictoire avec la volonté affichée de revalorisation de cette voie de formation. Elles ne permettent pas de garantir les moyens nécessaires et engendreront des inégalités importantes entre les disciplines, les classes et les établissements. Cette absence de garantie des moyens associée à la multiplication des marges d'autonomie impliqueront, dès la rentrée 2019, des organisations pédagogiques intenable et augmenteront les difficultés pour les jeunes comme pour les personnels.

L'intersyndicale dénonce aussi le passage en force sur la fusion des baccalauréats vente et commerce. Celle-ci est refusée catégoriquement par les personnels et nos organisations considèrent que c'est simplement un moyen de supprimer des postes. Le contexte de réforme dans lequel intervient cette fusion nous rappelle fortement celui du baccalauréat Gestion Administration dont l'échec cuisant n'est plus à prouver.

L'intersyndicale demande donc que ces projets d'arrêtés soient retirés de l'ordre du jour du CSE du 10 octobre prochain pour laisser le temps à une réelle négociation. Les grilles horaires doivent être revues pour permettre une meilleure réussite des jeunes et une réelle amélioration des conditions de travail des personnels.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement dans le service public d'éducation et l'excellence pour la voie professionnelle du lycée.

Pour la CGT Educ'action
Patrick DESIRE
Secrétaire général



Pour le SNUEP-FSU
Sigrid GERARDIN
Secrétaire générale



Pour le SNEP-FSU
Benoît HUBERT
Secrétaire général



Pour le SNALC-CSEN
Jean-Rémi GIRARD
Président national



Pour le SNCL FAEN
Jean-Denis MERLE
Secrétaire général



Pour SUD ÉDUCATION
Jean-Charles HELLEQUIN
Co-Secrétaire fédéral



Pour le SIES
Jean-Baptiste VERNEUIL
Président



ANNEXE

Synthèse de la plateforme revendicative intersyndicale CGT Educ'action – SNUEP/SNEP FSU- SUD Education – SNALC – SNCL FAEN - SIES

Retrait de l'ordre du jour du CSE du 10 octobre du projet d'arrêté des grilles horaires CAP et Baccalauréat Professionnel : communiquées le lundi 24 septembre aux organisations syndicales, ces grilles n'ont pu faire l'objet d'une concertation réelle.

En cas de refus de cette proposition initiale, nos organisations formulent les propositions suivantes :

- Retour à des grilles horaires hebdomadaires ;
- Augmentation du volume complémentaire d'au moins 3 heures pour permettre des dédoublements dans toutes les disciplines ;
- Suppression de la mention empêchant l'attribution de volume complémentaire pour les divisions isolées : cette disposition nuit à la diversification des cartes de formation.
- Suppression du volume de co-intervention tel que réparti dans les grilles horaires et réinjection de ce volume dans les horaires disciplinaires ;
- Création d'un volume horaire de co-intervention de 2 heures professeur pour 1 heure élève en dehors des grilles horaires ;
- Alignement du volume horaire de la LV2 sur la LV1 ;
- Réduction du volume d'heure consacré à l'accompagnement personnalisé à 1 heure élève par semaine, réattribution des volumes dans les heures disciplinaires ;
- Réduction des heures dites « chef-d'œuvre » et réattribution d'une partie de ce volume aux arts appliqués afin de maintenir a minima les volumes horaires actuels d'enseignement dans cette discipline ;
- Attribution d'au moins 3h d'EPS par semaine ;
- Retrait du texte sur le baccalauréat professionnel « relation client » qui n'a pas fait l'objet d'une concertation suffisante et entérine la fusion des spécialités.